

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - REPRÉSENTATION DES ÉLUS DE LA CAN DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Méлина TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Christian BREMAUD, Florent JARRIAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220926-C__3_09_2022-DE

C- 3-09-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - REPRÉSENTATION DES ÉLUS DE LA CAN DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

L'article L.2121-21 du CGCT permet que « lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Il permet en outre de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes.

Vu la délibération n°C19-07-2020 du 17 juillet 2020 relative à la représentation de la CAN au sein des syndicats,

Il convient de désigner un représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte du Logement Social en Deux-Sèvres.

Vu la délibération n°C21-07-2020 du 17 juillet 2020 relative à la représentation de la CAN au sein des comités et commissions, modifiée par la délibération C01-09-2020 du 28 septembre 2020,

Il convient de désigner un représentant titulaire au sein de la CAUE.

Vu la délibération n°C22-07-2020 du 17 juillet 2020 relative à la représentation de la CAN au sein des établissements publics et apparentés, modifiée par la délibération C01-09-2020 du 28 septembre 2020,

Il convient de désigner un représentant titulaire au sein de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine.

Vu la délibération n°C20-07-2020 du 17 juillet 2020 relative à la représentation de la CAN au sein des associations ;

Il convient de désigner un représentant suppléant au sein de la Fédération Nationale des SCOT.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais comme suit :

SYNDICATS				
DENOMINATION	Nombre de titulaire	REPRESENTANT TITULAIRE	Nombre de suppléant	REPRESENTANTS SUPPLEANT
Syndicat Mixte du Logement Social en Deux-Sèvres	1	Thibault HEBRARD	0	/

COMMISSIONS				
DENOMINATION	Nombre de titulaire	REPRESENTANT TITULAIRE	Nombre de suppléant	REPRESENTANT SUPPLEANT
CAUE	1	Thibault HEBRARD	1	Jacques BILLY

ETABLISSEMENTS PUBLICS ET APPARENTES				
DENOMINATION	Nombre de titulaire	REPRESENTANT TITULAIRE	Nombre de suppléant	REPRESENTANT SUPPLEANT
Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine	1	Thibault HEBRARD	1	Jacques BILLY

ASSOCIATIONS				
DENOMINATION	Nombre de titulaire	REPRESENTANT TITULAIRE	Nombre de suppléant	REPRESENTANT SUPPLEANT
Fédération Nationale des SCOT	1	Jacques BILLY	1	Thibault HEBRARD

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président